



Foire aux questions



sur la réouverture de l'école et la suite de la continuité pédagogique

Toutes vos questions sont reprises dans le tableau ci-dessous, accompagnées des réponses du chef d'établissement. Cette FAQ sera réactualisée dès que nécessaire.

FAQ mise à jour le 08/05/2020

Questions de parents	Réponses du chef d'établissement
Est-ce que les cartables resteront à l'école le soir? Pas de leçons à faire à la maison le soir?	<p>Pour les enfants accueillis à l'école tous les jours, les cartables resteront à l'école pour éviter toute propagation éventuelle. Pour les enfants venant ponctuellement, il conviendra de limiter le matériel au minimum et de limiter les allers -et- venues du cartable dans la mesure du possible.</p> <p>Pas de devoir le soir, uniquement de la lecture pour le plaisir !</p>
Pourra-t-on faire "évoluer" nos demandes en fonctions de nos éventuelles contraintes professionnelles (dans le respect des effectifs acceptables) ?	<p>L'équipe enseignant s'est donnée une « marge » pour répondre aux demandes exceptionnelles. Chaque demande sera étudiée. Il conviendra d'anticiper le plus tôt possible cette demande, dans la mesure du possible.</p>
J'ai réussi à poser des RTT pour pouvoir garder ma fille à la maison jusqu'à mi-juin. Sera t-il possible, dans l'éventualité que l'hôpital me rappelle, de la mettre à l'école exceptionnellement ?	
Si toutefois nous aurions besoin de mettre nos enfants cela sera-t-il possible ? Étant personnel de santé.... c'est peu probable mais je demande quand même.. merci	
Ma décision est -elle définitive jusqu'au 02-06 ? Pourrais-je la mettre la semaine d'après la réouverture par exemple?	
Comment s'organise "le passage" en 6° ? Comment récupérer les affaires restées à l'école ? Au niveau inspection académique, je suppose que cela ne pénalise ni enfant, ni parent le fait que l'enfant reste scolarisé à la maison?	<p>Selon l'évolution de la situation et la possibilité d'organiser une réunion en présentiel, l'enseignant de CM2 (Fabrice) pourrait réunir les parents de CM2 avant le départ en vacances pour échanger avec les parents sur la 6^{ème}.</p> <p>Au vu du contexte actuel, l'absence des enfants à l'école est bien justifiée par la situation. Par contre, l'équipe enseignante pourra interpeller l'Inspecteur de l'Education Nationale si elle juge qu'une famille n'assure pas le suivi de la continuité pédagogique (sans retour sur le travail effectué, sans lien avec l'école) pour éviter tout décrochage scolaire.</p>
Faut-il prévoir personnellement le repas du midi ou est-ce que celui est fourni par la cantine ?	<p>Oui, le pique-nique est à prévoir par les familles. Nous vous demandons d'être raisonnable dans la constitution de ce pique-nique.</p>

	<p>Cette décision a été validée à l'unanimité par les 2 associations APEL et OGEC le mardi 5 mai en réunion par visio-conférence (ce qui représente 18 familles).</p>
Qu'en est-il du périscolaire?	<p>Le périscolaire (garderie) est assuré par la municipalité. Selon les effectifs, un deuxième local sera ouvert pour respecter la règle de 15 enfants maximum.</p> <p>A partir de mardi, les élèves des classes de Delphine, Florence et Fabrice seront accueillis dans la salle annexe du presbytère. Cette décision sera validée lundi dans la journée.</p>
Je souhaiterais savoir quand je pourrai venir chercher les affaires de ma fille pour continuer son apprentissage à la maison.	<p>Si nécessaire, le chef d'établissement permettra aux parents dont les enfants ont besoin de récupérer un matériel spécifique de venir le chercher le vendredi, sur le temps de décharge. Un rendez-vous devra être anticipé.</p> <p>Pour l'instant, les enfants ne récupéreront pas l'ensemble de leur matériel.</p>